

Paris, le 8 septembre 2026

TAXATION DE L'EPARGNE SALARIALE : UN GRAVE PERIL POUR LE PARTAGE DE LA VALEUR

L'AFG, FONDACT, France Invest et la FAS alertent les pouvoirs publics sur les conséquences désastreuses d'une taxation accrue de l'épargne salariale telle qu'évoquée ces derniers jours par voie de presse.

Nos associations prennent acte des précisions apportées hier par le Gouvernement, indiquant que cette mesure ne constitue pas, à ce stade, une décision gouvernementale, et souhaitent rappeler les risques qu'emporterait toute augmentation de la taxation de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié.

Chaque année, des millions de salariés perçoivent, épargnent et investissent les fruits de la valeur créée au sein de leurs entreprises, majoritairement des TPE, PME et ETI.

L'épargne salariale est à la croisée des principaux enjeux qui sont au centre de la préoccupation des Français : pouvoir d'achat, retraite, financement des entreprises et de l'économie face aux grandes transitions.

Depuis la création de ces dispositifs à l'aube de la Ve République jusqu'aux lois les plus récentes (loi PACTE, loi de transposition de l'Accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise), les efforts en faveur du développement de ces dispositifs sont constants. Populaire et plébiscitée, l'épargne salariale permet de créer un cercle vertueux entre la création de richesse, son partage et sa transmission à l'économie via l'investissement. Pour beaucoup de français, c'est leur seule épargne financière (hors bancaire).

Taxer davantage l'épargne salariale, c'est condamner tous les efforts engagés depuis des décennies par les pouvoirs publics, les entreprises et les salariés.

L'épargne salariale est un atout pour la France à l'échelle européenne comme mondiale :

- Elle permet aux entreprises françaises, en particulier les TPE-PME et ETI, d'être attractives et compétitives dans le recrutement et la rétention des talents.
- Elle permet de financer l'économie productive puisque l'épargne salariale et l'épargne retraite collective financent à 76 % les entreprises (actions et obligations)
- Elle permet chaque année à des dizaines de milliers de Français de concrétiser leurs projets de vie comme l'acquisition de leur résidence principale ou la préparation de leur retraite. Elle permet aussi d'en surmonter les aléas (par exemple en cas de violences conjugales, de perte d'emploi ou de décès d'un proche).

Pour toutes ces raisons, l'épargne salariale doit offrir un cadre social et fiscal stable et pérenne.

L'AFG, FONDACT, France Invest et la FAS alertent sur les risques d'une augmentation de la taxation de l'épargne salariale dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Le partage de la valeur doit être davantage encouragé, pas davantage taxé.



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays. Elle regroupe plus de 400 membres, dont environ 330 sociétés de gestion, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à plus de 5 400 milliards d'euros, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

Contact Presse : Syril Giorgioni, directeur général associé – Bazaille Consulting
syрил.giorgioni@bazailleconsulting.com - Tel : +33 (0)6 74 55 35 49

FONDACT est une association indépendante qui rassemble entreprises, sociétés de gestion, experts et conseils convaincus des vertus du partage de la création de valeur avec les salariés.

Présidée par Benoît de Ruffray, président-directeur général d'Eiffage, FONDACT fédère un nombre croissant d'acteurs économiques engagés en faveur d'un capitalisme plus responsable et durable.

Notre conviction est simple : « La performance économique et le progrès social vont de pair lorsque les salariés sont associés à la réussite de leur entreprise. »

Contact : contact@fondact.org

France Invest regroupe la quasi-totalité des équipes de capital-investissement actives en France et compte à ce titre plus de 470 sociétés de gestion et plus de 200 sociétés de conseil adhérentes. À travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place elle figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du capital-investissement. Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel et responsable du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de France Invest et ce, depuis 40 ans. Dans la perspective des élections présidentielles, l'Association a publié un [Manifeste](#) dans lequel elle formule dix propositions pour la souveraineté, la prospérité et l'attractivité de la France.

[Plus d'informations : http://www.franceinvest.eu](http://www.franceinvest.eu)

Contact Presse : Benjamin Blanchard - benjamin.blanchard@publicisconsultants.com
Tel : +33 (0) 6 52 19 41 39

La FAS (Fédération Française de l'Actionariat Salaré) s'est fixée comme objectif, depuis 30 ans, la promotion de l'épargne salariale et de l'actionariat ouvert à tous les salariés dans les entreprises françaises cotées ou non, de toutes tailles et de tous secteurs. La FAS représente les intérêts communs des 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. Elle s'est fixée comme objectif d'atteindre 10% de capital des entreprises françaises détenu par les salariés. Elle édite le Guide FAS de l'épargne et de l'actionnaire salarié et réalise le benchmark FAS des meilleures pratiques par les entreprises. Elle récompense chaque année les plus exemplaires à l'occasion du Grand Prix FAS de l'actionariat salarié.

Contact : Contact@fas.asso.fr

